

FORMATION REFERENT SECURITE

Durée :	3 jours (21h).		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 5 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Toute personne ayant en charge la mission de référent / responsable / animateur sécurité.		
Prérequis :	Absence de prérequis.		
Objectifs :	Etre en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre le rôle et les missions du référent sécurité ➤ Connaître les principaux enjeux de la sécurité et la santé au travail ➤ Connaître l'essentiel de la réglementation santé sécurité ➤ Etre capable d'analyser les incidents, les accidents et de suivre les indicateurs ➤ Savoir analyser et évaluer les risques professionnels ➤ Connaître et mettre en œuvre de bonnes pratiques et outils de la sécurité ➤ Définir et mener un plan d'action d'amélioration Sécurité adapté à son entreprise 		
Moyens pédagogiques :	Exposés ponctuels, brochures, exercices, fiches pratiques, films Etudes de cas et application sur le terrain.		
Intervenant	Formateur qualifié en prévention des risques. NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
Sanction de la formation :	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		

PROGRAMME :

I. LES ROLES ET MISSIONS DU REFERENT SECURITE, CONTEXTE JURIDIQUE

- Rôle et missions du référent sécurité
- Contexte juridique
 - L'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés,
 - Les principales obligations réglementaires du code du travail

II. L'ACCIDENT DU TRAVAIL, DU TRAJET ET LA MALADIE PROFESSIONNELLE

- L'accident du travail, du trajet et la maladie professionnelle en quelques chiffres
 - Définitions et principaux chiffres.
 - Focus sur les accidents du travail.
 - Focus sur les maladies professionnelles.
 - Focus sur les accidents de trajets.
- Marche à suivre en cas d'accident du travail, du trajet ou de maladie professionnelle
 - Principes généraux et définitions.
 - Accident du travail : les procédures administratives.
 - Maladie professionnelle : les procédures administratives.
 - La réparation.
- Conséquences des accidents du travail, du trajet et des maladies professionnelles
 - Les conséquences sociales.
 - Les conséquences financières.
 - Les conséquences commerciales.
 - Les conséquences juridiques.
 - Les conséquences pénales.

III. LES ENJEUX DE LA PREVENTION DES RISQUES EN ENTREPRISE

- Les enjeux humains
- Les enjeux sociaux
- Les enjeux financiers
- Les enjeux réglementaires

IV. ROLE ET MISSION DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ENTREPRISE ET HORS ENTREPRISE

- Les acteurs en entreprise : direction, encadrement, référent sécurité, CHSCT...
- Les acteurs hors entreprise : inspecteur du travail, médecin du travail...

V. CONSTRUIRE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- L'identification des risques professionnels
- L'évaluation des risques et le document unique
- Le catalogue des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Les plans d'actions
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- La documentation sécurité (veille réglementaire)

VI. L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES INCIDENTS

- L'intérêt de la démarche
- Méthodes d'analyse et de recherche des causes (arbre des causes, 5 pourquoi)

VII. LES FORMATIONS SECURITE ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Organiser l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Connaître et organiser l'ensemble des formations sécurité obligatoires

VIII. LA GESTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

- Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice
- Organiser la prévention des interventions : plan de prévention, protocole de sécurité, permis feu

IX. SECURITE DES PERSONNES, DES EQUIPEMENTS ET LIEUX DE TRAVAIL

- La conformité des lieux et équipements de travail
- Les modalités de circulation sur le lieu de travail (plan de circulation et d'évacuation)
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
- L'ergonomie au poste
- Les équipements de protection individuelle